

DISCUSSION DELIB 54

Le Maire : « Questions ou commentaires ? Monsieur JAMMET puis Monsieur QUEVAREC. »

Monsieur JAMMET : « Je trouve qu'il y a une indifférence manifeste à supprimer d'une part la présence humaine, je pense notamment au gardiennage et mettre en place ensuite un projet de vidéosurveillance. Doublement incohérent puisque il y a aussi une incohérence ensuite quant au but affiché, puisque la vidéosurveillance par essence même, elle ne prévient pas les délits et peut aider seulement et ensuite a identifié les auteurs des faits à condition qu'ils soient reconnaissables, c'est-à-dire qu'elle s'appuie uniquement sur la partie répression. La vidéosurveillance sur la voie publique, par exemple, n'a pas empêché, je l'avais déjà cité, les attentats à Londres alors que c'est la capitale qui en est la plus équipée et aucune statistique sérieuse n'est pour l'instant venue à démontrer son efficacité. Par contre, ce qu'on sait, c'est qu'elle met en cause les libertés individuelles. Son coût qui n'est pas mineur, 900 000 €, à mon avis, serait bien mieux utilisé ailleurs notamment pour créer ou créer du lien social dont on parlait tout à l'heure de certains tarifs sans compter les dépenses de fonctionnement qui vont s'ajouter au fur et à mesure de cette mise en place de vidéosurveillance. C'est la raison pour laquelle je continuerai à voter Contre ce type de délibération. »

Le Maire : « Monsieur QUEVAREC. »

Monsieur QUEVAREC : « Oui, dans le prolongement de cette intervention, je vais redire à Monsieur MOSCODIER, mais qui le sait, nous gardons les plus grandes inquiétudes sur l'efficacité de ce dispositif et sur les éventuels débordements qu'il pourrait avoir. Globalement, ça ne fait que déplacer les problèmes. Nous proposons de renforcer davantage la présence humaine sur le terrain, je pense que c'est vraiment ça le moyen de faire de la prévention. Alors vous vous vantez que le taux d'élucidations baisse, c'est bien, mais eux les faits ils ne diminuent pas. Les gens vont toujours se faire agresser, on arrivera peut-être à repérer quelques auteurs de troubles, peut-être. Donc je pense que sur le fond ce n'est pas la bonne réponse aux problèmes. On continue à le penser. Autre élément sur cette délibération, vous demandez ce soir aux 43 Conseillers Municipaux de vous autoriser à déposer en Préfecture un dossier d'autorisation qui est quand même un document sensible et important. Mais le dossier il n'est pas prêt, il n'est pas disponible, on nous dit qu'il est en cours de constitution. Comment voulez-vous qu'on se prononce, dans ces conditions ? Franchement, pourquoi cette précipitation ? Autre question concernant le comité d'éthique, il a été créé lors du dernier Conseil Municipal, est-ce qu'il y a une date Monsieur MOSCODIER, prévue pour la première réunion parce que je pense que c'est important effectivement qu'il se saisisse de ce dossier ? Et puis dernière question, puisque ça va être la solution miracle à tous les problèmes de délinquance de la Ville de Mantes-la-Jolie, je voulais savoir qu'elle était un petit peu l'analyse de Monsieur MOSCODIER sur les derniers actes de délinquance que la Ville ait connue. J'en cite deux ou trois, notamment le jet de cocktails Molotov, vous savez contre les bureaux de la Police Municipale en Bords de Seine, c'est un acte inacceptable mais j'aimerais avoir votre avis là-dessus. Et puis, on l'a vu dans la presse, on en parle, le ras le bol des habitants sur la circulation en général, sur les quads et les mini motos en particulier. Ça fait 18 mois qu'à chaque Conseil Municipal Madame DIOP vous interpelle sur le sujet. Il n'y

a franchement pas encore eu de réponse puisque la situation continue à être problématique. Je vous répète les propositions que l'on fait pour que vous compreniez qu'on est aussi fort de propositions contrairement à ce que vous dites Monsieur le Maire. On a proposé trois choses là-dessus, prendre un arrêté qui interdit l'utilisation des mini motos sur le territoire de la commune, il y a une loi votée en 2008, non d'ailleurs il ne n'était pas au Parlement, les Députés ont voté une loi qui le permet, il faudrait le faire, permettre ensuite davantage de verbalisation. Deuxième point et troisième point notre proposition qui est la création d'un circuit où ces conducteurs pourraient se faire plaisir mais sans gêner les Mantais, un circuit qui serait à l'écart des habitations. On avait cité un exemple, par exemple, à côté de la piste de karting où il y a déjà du bruit, mais ça peut être ailleurs. On est ouvert à toute idée mais je crois qu'il faut vraiment qu'on creuse ce problème là si on n'arrive pas à le résoudre. »

Le Maire : « Bien, alors Monsieur JAMMET, laissez-moi quelques instants pour répondre à ces questions du plus haut intérêt. D'abord pour dire à Monsieur JAMMET qu'il n'y a pas de suppression de gardiennage, contrairement à ce qui est dit. Au contraire, on a augmenté le gardiennage, alors cessez de donner des informations qui sont fausses. On ne met pas en cause les libertés individuelles, d'ailleurs au demeurant, les dossiers qui sont à présenter sont des dossiers qui sont vraiment, comment dire, précis de façon à pouvoir les garantir. Vous savez très bien que tout cela est clairement réglementé. J'ajouterai, et statiquement ceci est prouvé, que vous vous posez des questions, mais Monsieur QUEVAREC lui-même qui était là au dernier Conseil, qui vous représentait, les avaient entendues à ce moment là où de mémoire la criminalité avait dû baisser de moitié et le taux d'élucidations avaient augmenté de façon conséquente. Voilà ce que je voulais vous dire.....(fin de la cassette n° 2, face B)...de près de 33 % en trois ans, c'est vous dire comment est-ce que tous les moyens sont, autant que faire se peut, mis en œuvre de façon à assurer la tranquillité de tout le monde. Voilà ce que je voulais vous dire sur les autres sujets qui ne sont pas de l'ordre de cette délibération je crois vous avoir déjà répondu par courrier. Si vous m'en faites parvenir un autre, je vous dirai tout ce qui a été fait et tout ce que nous pourrions faire d'autre. Sur ce, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est donc adopté. »